

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation		ONG CODE MENABE Communication pour le Développement
Intitulé du projet	OUTILLER FIVOI EN JOURNALISME RURAL POUR LA CONSERVATION DE L'AIRE PROTÉGÉE MENABE ANTIMENA	
Numéro de subvention	054/18/BIO 0-6 OCOTROI DU 25/10/18	
Date du rapport	30 Déc.2020	

Hotspot CEPF : Madagascar et Iles de l'Océan Indien

Orientation stratégique : 3 - Renforcer les capacités de la société civile aux niveaux régional et local via des formations, des échanges et des actions de coopération régionale

3.1 Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et organisations spécialisés en la conservation en soutenant par de petites subventions la formation technique et pratique.

Montant de la subvention : 16 210 000 Ar

Date du projet : Avril 2018 - déc. 2020

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

P/A	Organisation et contact	Rôle dans le projet
P	WWF Madagascar : 03449 80327	Appui technique, matériel et financier de FIVOI : - WWF a doté aux VOI un appui technique et financier permettant au bureau et à la l'équipe exécutive de coordonner les activités de la fédération, de mobiliser ses VOI membres pour la mise en œuvre des actions de restauration et de suivi, de mettre à la disposition de FIVOI un fonds de fonctionnement et une vedette pour le déplacement - À travers le partenariat entre CODE Menabe et WWF Madagascar, un fonds a été mis à la disposition de CODE Menabe pour renforcer le développement organisationnel de FIVOI, pour renforcer sur l'utilisation des outils de gestion. Ce

		fonds a cofinancé certaines activités de l'action "Outiller FIVOI en journalisme rural pour la conservation de l'Aire Protégée Menabe Antimena"
P	OPCI	Mise à la disposition d'un local pour usage bureau FIVOI jusqu'au février 2019 Facilitation de la mise en œuvre du projet : l'OPCI fait partie des responsables à interpellier pour la prise de responsabilité contre les infractions commises sur les ressources naturelles. Le président descend avec FIVOI pour le constat de visu et pour gérer la situation avec les autorités locales Les maires membres de l'OPCI travaillent avec les VOI pour l'application du Dina
P	Organisations travaillant avec les VOI membres de FIVOI Fanamby : 0346086713 Durrell - Mnp - CNFEREF : 0324017325 Association des Médias Mahery : 0340986958	Certains journalistes ruraux utilisent le Smartphone, le dictaphone des VOI ou des correspondants d'Association des Médias Mahery pour enregistrer les éléments sonores ou faire des photos Fanamby met en place des « agents de feu » dans certains fokontany de Menabe Antimena. Les gestionnaires motivent les patrouilleurs communautaires issus des VOI (Perdiem, Tenue, Petits matériels, formation).

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

- 1- 22 VOI ont amélioré leur capacité en organisation renforçant la conservation
- 2- CODE, FIVOI et ses membres font des interpellations influençant les prises de décisions en faveur de la biodiversité dans la Nouvelle Aire protégée Menabe Antimena (NAPMA)
- 3- Culture de sécurisation instaurée : Patrouilleurs et Agents de feu opérationnels
- 4- CODE et FIVOI ont amélioré leur compétence sur la conception et la gestion de projet de conservation.
- 5- Gouvernance locale améliorée grâce à l'importance et l'écho du bulletin VIARARA produit par FIVOI et dispatché dans tous les réseaux de la société civile, public, non public et les partenaires techniques et financiers
- 6- FIVOI devient un acteur incontournable sur l'environnement, le TGRN et le développement durable

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
<p>1- Décisions prises/réponses démontrant l'engagement des autorités locales en faveur des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application du dina dans la Commune de Tsifamana, Antsakoamaliny, Belo sur Tsiribihina - Relâchement (deux fois) des leaders des VOI arrêtés (Kirindy et Lambokely) - Mandat de dépôt d'une locataire de terrain poursuivi de crimes et délits (feu de forêt) - Saisie des filets de pêche non-durable à Borongeny et Ambakivao (approche multiacteur) - Processus en cours de la Sécurisation de Menabe Antimena (DAS,...) - Processus en cours de l'Aménagement respectant le statut de Menabe Antimena (délimitation, distribution de terrain..)
<p>2- Dialogue effectué entre les gouvernants et les gouvernés 3- Représentants des OSC/OCB intégrés dans les structures locales de concertation et les commissions thématiques environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des VOI pour porter la voix des communautés à tous les niveaux (consultation) - Résultats des dialogues reflétant la préoccupation effective des communautés riveraines de l'Aire protégée - Résolutions nationales sur les forêts sèches - Implication des autorités pour la mise en œuvre des résolutions nationales sur les forêts sèches dans la commune Tsifamana, Marofandilia, Belo sur Tsiribihina - Dina environnemental (intégrant TGRN) élaboré avec le Taskforce régional - Bois/Energie : Manifestation de volonté du Gouverneur pour réglementer l'exploitation bois/énergie à travers d'un arrêté régional

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

Succès

- Le choix des jeunes pour la formation des journalistes ruraux fait augmenter l'effectif des membres des membres VOI impliqués à la conservation
- La collaboration « Journaliste investigateur avec les journalistes ruraux » accélère les collectes de données et des informations fiables pour les décideurs
- La collaboration avec M. Le Procureur de la République facilite le partage d'informations, de points de vue.
- L'entretien des réseaux de la société civile, des partenaires permet de protéger les leaders de la société civile, actifs dans la conservation
- L'approche multiacteur engage les autorités locales et les communautés pour améliorer la gestion et la gouvernance des ressources naturelles
- Mise en place de centre d'interpellation FIVOI et CODE

Difficultés :

- Implication des élus et représentants de l'Etat aux crimes et délits : on ne sait plus à qui interpellé ? à qui s'adresser ?
- Le manque d'objectifs communs entre les intervenants dans la NAPMA rend difficile la protection (politique, économique, sociale, culturelle)
- Le niveau d'instruction, l'éloignement des journalistes ruraux par rapport au chef lieu du District de Belo sur Tsiribihina, rendent difficile le transfert de compétences et ralentissent l'atteinte de résultat
- Le budget très limité ne permet pas d'accompagner convenablement les journalistes ruraux.
- La pandémie COVID19 de l'année 2020 a affecté la réalisation.

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Néant

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivisio n#	Description	Résultats pour le livrable
1	Renforcement institutionnel			L'unité de l'équipe renforcée : 1 fédération forte à vision commune claire pour la conservation des ressources naturelles y compris Menabe Antimena
			Rapport d'exécution du renforcement organisationnel, fonctionnel et team building des journalistes ruraux de FIVOI (avril 2019)	<ul style="list-style-type: none"> - Les 19 membres de la Fédération FIVOI Menabe connaissent désormais leur mission an tant que journalistes ruraux, la vision et objectif de Fédération. - Les 19 membres participants s'approprient au Plan stratégique et Plan d'action 2019. - Les liens ou les relations professionnelles entre membres participants et l'équipe exécutive sont intensifiés.
2	Appropriation de la mission de la société civile			Les capacités et compétences de l'équipe de FIVOI sur les actions d'interpellation sont améliorées
	Formation sur la mission de la société civile, les techniques		Rapport d'exécution du renforcement organisationnel, fonctionnel et team	<ul style="list-style-type: none"> - La compétence/connaissance de 19 membres de la fédération sur les thèmes : les rôles et mission de la société civile et technique de communication, est renforcée.

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivisio n#	Description	Résultats pour le livrable
	d'interpellation et su journalisme rural		building des journalistes ruraux de FIVOI (avril 2019)	
			Compte-rendu l'atelier de définition de la vision régionale de la société civile sur les ressources naturelles (mars 2020)	- La vision commune régionale de la société civile à Menabe est clairement définie
			Rapport du consultant sur la technique d'investigation (avril 2020) Rapport de formation sur la technique de plaidoyer (mai 2020)	- les compétences de CODE et FIVOI sur la technique d'investigation (17 OSC) et de plaidoyer (17 OSC) sont améliorées - 05 formateurs locaux dont 02 de CODE Menabe sont opérationnels
			Rapport du consultant sur le journalisme rural (Nov.2019) Rapport trimestre 2-2019 (oct.-déc.2019)	- Les 21 journalistes ruraux sont formés sur la technique du journalisme rural
	Accompagnement pour la production d'un bulletin bimestriel		Rapport d'accompagnement des journalistes ruraux (mars 2020) Rapport de mission d'appui de FIVOI (Août 2020) Rapport d'évaluation (auto-évaluation et évaluation institutionnelle) (Août 2020)	-les capacités en technique d'interview, au métier de journaliste, à la discrétion et à la confidentialité des 13 journalistes ruraux sont améliorées -les capacités sur le circuit interne d'information, la distinction des données, de l'information et les base des données des 12 journalistes ruraux sont améliorées
			Bulletin N°01-02-03-04	Les 04 bulletins bimestriels VIARARA sont produits et dispatchés (plus de 2000 exemplaires dispatchés, version physique et numérique)
3	Influence de CODE et FIVOI dans la politique dans la prise de décision			Le mécanisme d'audience publique est opérationnel
	Organisation et		Rapport trimestre 1 – 2019	Le projet est connu dans 06 communes

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivisio n#	Description	Résultats pour le livrable
	participation aux dialogues et interpellation			d'intervention, Belo sur Tsiribihina, Antsakoamaliniky, Tsimafana, Marofandilia, Aboalimena et Beroboka à travers les panneaux de visibilité et d'interpellation
			Compte-rendu sur les séances de dialogue et d'interpellation (Oct.2019) Compte-rendu de CODE sur le dialogue national et résolutions (Fév.2020)	La place de la société de société civile (CODE et FIVOI) pour la gestion et gouvernance des ressources naturelles est acquise dans la Région de Menabe
			Compte-rendu sur les séances de dialogue et d'interpellation (Oct.2019) -Compte-rendu sur les séances de dialogue et d'interpellation (Nov.2019) -Compte-rendu de CODE sur le dialogue national et résolutions (Fév.2020) -Vidéo d'interpellation à Boringeny /FIVOI (2020) -02 Déclarations communes (Août 2020) -Rapport de mission d'appui de FIVOI (Août 2020) -Rapport semestre 2-2020	-Des décisions ont été prises grâce aux dialogues et aux interpellations faits ou la contribution de CODE et FIVOI - la volonté des autorités communales à s'engager pour la préservation de Menabe Antimena est manifestée : Belo sur Tsiribihina, Tsimafana et Marofandilia, Antsakoamaliniky et Analaiva
	Suivi des engagements		Compte-rendu de CODE sur le dialogue national et résolutions (Fév.2020) 02 Déclarations communes (Août 2020)	- la volonté des 04 communes à travers les autorités communales à s'engager pour la préservation de Menabe Antimena est reconfirmée : Belo sur Tsiribihina, Tsimafana et Marofandilia, Antsakoamaliniky

7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

- Outil de plaidoyer : 04 Bulletins
- Support de visibilité : 20 Gilets, 06 panneaux, 02 bâches des centres d'interpellation
- Appareil photo et dictaphone
- Renforcement de capacité et de compétences
- Collaboration avec un journaliste d'investigation
- Collaboration avec M. Le Procureur
- Utilisation des Réseaux de la société civile à tous les niveaux
- Collaboration avec les partenaires

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
 - o La valorisation de la connaissance de l'état de lieux de l'aire protégée par les bénéficiaires
 - o La relation de confiance entre CODE et FIVOI et ses VOI membres
 - o La synergie avec d'autres partenaires
 - o Le budget suffisant suivant le contexte et les besoins y afférents
 - o L'implication des gestionnaires de l'aire protégée dès la conception est nécessaire
- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
 - o Dynamisme de FIVOI et de CODE dans les actions de la société civile de Menabe et au niveau national
 - o Saisie des opportunités : des événements, des dialogues permettant de fabriquer la visibilité du projet et surtout faire des interpellations auprès des décideurs
 - o Utilisation de la communication (médias, réseau sociaux et mail, rencontres)
- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation
 - o Développement de l'approche multiacteur : idée de concertation pour la gestion et la gouvernance des ressources naturelles
 - o La présence des journalistes ruraux dans les communautés met en garde les commanditaires des crimes et délits sur les ressources naturelles
 - o Les communautés de base osent dénoncer les responsables des crimes et délits sur les ressources naturelles

Pérennité/Réplication

9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplicabilité.

- Une nouvelle collaboration avec d'autres partenaires à entretenir pour l'acquisition d'une imprimante A3 en couleur.
- L'équipe technique de FIVOI/CODE a maîtrisé la rédaction d'un article permettant d'améliorer ceux des journalistes ruraux.
- Certains journalistes ruraux peuvent faire le partage d'expériences dans des autres sites, dans d'autres districts même d'autres régions pour la mise à l'échelle

Sauvegardes

10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.

Néant

Financement supplémentaire

11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.

a. Total du financement supplémentaire (en USD)

Pas de financement supplémentaire.

b. Type de financement

Veillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant (AR)	Remarques
CODE Menabe	A	4.820.000,00	Contribution à la rémunération d'01 agent, Formation : Investigation, Plaidoyer, Accompagnement
WWF Madagascar	B	3.784.500,00	Formation : Investigation, Plaidoyer, Accompagnement

**Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Indicateur	Description narrative

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veuillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**

* Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.

** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web ProtectedPlanet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
22 membres de FIVOI formés sur la vie associative, la vision commune pour la conservation	07
22 membres de FIVOI formés en journalisme rural	07
17 membres ou exécutifs de FIVOI formés sur le circuit interne d'information, la distinction des données, de l'information et les bases des données, l'organisation d'un dialogue	02
22	07

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
-	-

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)						Type de bénéfice (marquer avec un x)								Nombre de bénéficiaires			
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics/accès aux services de santé	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de gouvernance	L'amélioration de l'accès aux services communautaires	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Les leaders des VOI membres de FIVOI/CODE							Association ONG							X			20	8

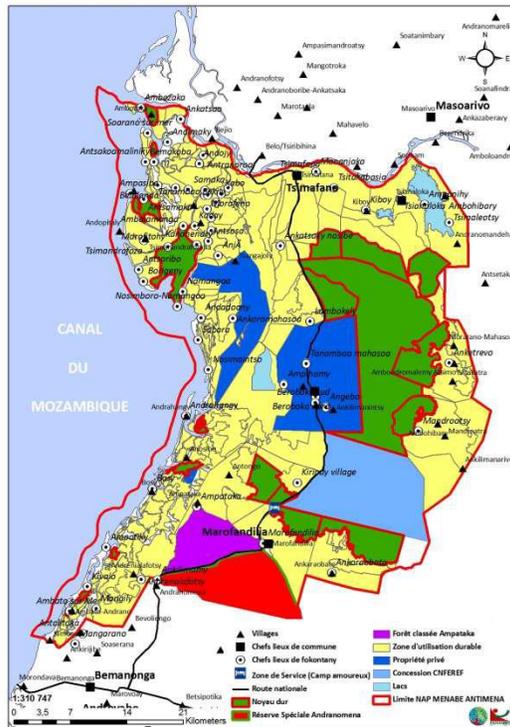
* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Voir carte ci-dessous

Carte de zonage de l'APMA (Source pag menabe antimena)



Nom de la communauté	Commune	Latitude	Longitude
Kaday Kiboy Tsianaloky Tsitakabasia	Tsimafana		
Beroboka Lambokely	Beroboka		
Antsakoamaliny Tsimandrafoza Tomboarivo Soarano sur mer Ambakivao Mavohatoka	Delta /Antsakoamaliny		
Andopitaly Andramasay	Belo sur Tsiribihina		
Bevava Marovagno Amboanio	Aboalimena	Aboalimena	

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)														
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux sauvages
1	Dina en cours	X								X	X	X			X				

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ Amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	Madagascar	En cours		

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1		
2		
...		

22. Réseaux & Partenariats

Veuillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	Réseau des journalistes ruraux	Réseau des journalistes ruraux	2019	O	Madagascar	Sonnette d'alarme sur des infractions dans la NAPMA
2	Collaboration des acteurs/secteurs régionaux	Taskforce régional	2019	N	Madagascar	Développement de stratégies de sauvegarde de la Nouvelle Aire protégée Menabe Antimena (NAPMA)
3	Réseau de la Société civile	PFNOSCM (Plateforme nationale des organisations de la société civile à Madagascar)	2020	N	Madagascar	Vision nationale pour la bonne gouvernance des ressources naturelles
4	Réseau de la société civile	Réseau avec AVG/Association de journalistes Verts (AJV)	2020	O	Madagascar	Bonne gouvernance des ressources naturelles et renforcement des journalistes ruraux

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

18. Nom : Madame RAVOSON Nalimanitra

19. Organisation : ONG CODE MENABE – COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

20. Adresse correspondance : B.P.225 Place du marché Morondava centre

21. Numéro de téléphone : (+261) 0324051222 – 0341278683 - 0320476275

22. Adresse e-mail : codemenabe@yahoo.fr - nalimanitra@gmail.com